

Une collaboration efficace avec les partenaires clés



Le Barreau du Haut-Canada a la responsabilité de réglementer les avocats, les avocates et les parajuristes de l'Ontario dans l'intérêt du public et de promouvoir un accès égal à la justice pour tous les citoyens et citoyennes. En s'acquittant de ses responsabilités, le Barreau collabore souvent avec d'autres intervenants juridiques. C'est grâce à cette collaboration que nous pouvons le mieux réaliser nos objectifs communs.

Processus d'accès à la profession

En 2008, le Barreau a mené une consultation sur le processus d'accès à la profession : la profession s'est montrée très attachée au programme de stage. Cela a entraîné la formulation d'un nouveau cours de responsabilité professionnelle et de pratique en ligne qui sera amorcé en 2009/2010. Le processus d'accès à la profession est un des éléments prioritaires pour maintenir des normes élevées, à commencer par les compétences des novices.

La rétention des femmes en pratique privée

Le rapport du Groupe de travail sur la rétention des femmes en pratique privée a été approuvé par le Conseil en mai 2008 après une grande consultation auprès des avocats et avocates dans toute la province. La mise en œuvre de ses recommandations a été entamée immédiatement avec le projet *Justicia*, issu de la collaboration de plus de 50 moyens et grands cabinets dans la province qui partageront leurs pratiques exemplaires sur des politiques et des programmes visant à retenir et à promouvoir les femmes dans la pratique privée. Une des priorités du Barreau est de voir à ce que la profession juridique tire parti des habiletés, des connaissances et de l'expérience des divers groupes pour assurer que l'appareil judiciaire répond aux besoins de toute la population de l'Ontario.

Projet sur les besoins juridiques civils de l'Ontario

Selon le mandat du Barreau, nous avons l'obligation de défendre et de faire avancer la cause de la justice et la primauté

du droit, ainsi que de faciliter l'accès à la justice pour la population de l'Ontario. Un appareil judiciaire transparent et accessible doit répondre aux besoins des gens sans égard à leur situation économique et les inclure sans égard à leur sexe, leur race, leur religion, leur langue et leur orientation sexuelle. En juin 2008, le Conseil a approuvé la participation du Barreau au projet sur les besoins juridiques civils de l'Ontario. Il s'agit d'un projet avec Pro Bono Law Ontario et Aide juridique Ontario, appuyé par la Fondation du droit sur lequel nous travaillerons pour mieux comprendre les besoins juridiques civils des Ontariens et Ontariennes à faible et à moyens revenus, et trouver des stratégies pour répondre à leurs besoins.

Juristes autonomes et petits cabinets

Une autre facette de notre travail sur l'accès à la justice est d'appuyer les juristes autonomes et les petits cabinets. Ce segment de la profession comprend la majorité des avocats de l'Ontario. Ils jouent un rôle intégral dans l'accessibilité à la justice lorsqu'il s'agit d'opérations juridiques de particuliers, comme d'acheter et de vendre une maison ou de rédiger un testament, ou d'opérations ayant trait à de petites entreprises. Les juristes autonomes et les petits cabinets traitent aussi la plupart des causes d'aide juridique et fournissent la majorité des services juridiques dans d'autres langues que l'anglais et le français, ou l'italien. Il est essentiel que ce segment de la profession soit dynamique pour assurer à tous les Ontariens et Ontariennes un accès à l'appareil judiciaire lorsqu'ils en ont besoin.

Par l'entremise du groupe de travail sur les juristes autonomes et les petits cabinets, le Barreau travaille avec l'Association du Barreau de l'Ontario et l'Association des bâtonniers de comtés et districts pour soutenir les juristes autonomes et les petits cabinets d'une façon collaborative. Nous reconnaissons le rôle vital que joue chacun de nous, surtout dans la promotion de réseaux régionaux et locaux pour fournir l'appui et le mentorat dans le but de pallier l'isolement qui peut assombrir l'expérience de la pratique autonome.

Réglementation des parajuristes

Le travail visant à établir un plan de réglementation des activités parajuridiques s'est poursuivi durant 2008. Bien que les départements du Barreau ont tous participé à ce processus, nous devons aussi reconnaître les contributions du bureau du procureur général, des tribunaux et des organismes provinciaux, de la Paralegal Society of Ontario et de la Licensed Paralegals Association of Ontario pour avoir assuré la création d'un système viable et juste pour réglementer les parajuristes. Les premiers examens d'admission ont été tenus en janvier et nous avons eu le plaisir d'accueillir les premiers parajuristes titulaires de permis au Barreau lors de réceptions offertes un peu partout dans la province en mai 2008. Après avoir remis des permis aux candidats aux droits acquis, nous nous sommes occupés des candidats nouvellement formés et nous avons travaillé avec le ministère de la Formation et des Collèges et Universités et avec les collèges eux-mêmes pour établir neuf programmes scolaires agréés.

Courtoisie et professionnalisme

Le Barreau s'est engagé à travailler avec les parties intéressées sur la perception du déclin du professionnalisme. La question du manque de courtoisie dans la profession et de ses effets négatifs sur l'administration de la justice a fait l'objet du rapport de l'honorable Coulter Osborne sur le projet de réforme de la justice civile et du rapport de l'examen sur la procédure de traitement des affaires criminelles complexes par l'honorable Patrick LeSage et le professeur Michael Code.

Notre examen de la question indiquait qu'une approche plus vaste et plus collaborative de l'engagement des tribunaux et de la profession donnerait des résultats plus durables. C'est pourquoi nous participons aux travaux du comité consultatif du juge en chef de l'Ontario sur le professionnalisme et avec des organisations comme l'institut de la Société des plaideurs sur la courtoisie et le professionnalisme et le centre pour la profession juridique de l'Université de Toronto.

Le Barreau s'est engagé à travailler avec les intervenants sur le problème de la politesse – les juges, les avocats, le gouvernement, Aide juridique Ontario et d'autres organismes juridiques – pour élever les normes. En tant qu'organe de

réglementation de la profession juridique, nous devons assurer la conformité au *Code de déontologie* sur les questions de courtoisie, et sensibiliser nos membres à cet enjeu.

Le Barreau a pris des mesures pour répondre aux recommandations du rapport Code/LeSage. D'abord, j'ai demandé à notre Comité de réglementation de la profession d'étudier les mesures précises à prendre pour aborder le manquement professionnel au tribunal et ce que nous pouvons faire pour comprendre ce qui motive la mauvaise conduite de certains avocats. Ensuite, j'ai rencontré le président de la Criminal Lawyers' Association pour discuter de la façon dont le Barreau et son association peuvent travailler ensemble pour mettre au point une forme de mentorat pour les avocats criminalistes. Enfin, j'ai rencontré les juges en chef Winkler, Smith et Bonkalo et des représentants de la profession pour créer un mécanisme visant à faciliter la dénonciation de mauvaise conduite au tribunal et pour nous assurer que le Barreau est au courant des problèmes actuels qui se posent aux juges et aux avocats dans les tribunaux. On a créé un comité formé d'un conseiller, d'un juge de la Cour supérieure et de la juge en chef Bonkalo pour travailler sur un protocole de résolution des plaintes.

Je saisis l'occasion que m'offre ce message pour vous donner un aperçu de quelques-unes des initiatives qui ont été prises par le Barreau du Haut-Canada en 2008, en collaboration avec d'autres intervenants juridiques.

Le Barreau veut continuer de travailler avec les protagonistes de l'appareil judiciaire – les responsables du gouvernement, Aide juridique Ontario, les juges, les avocats et les parajuristes – pour atteindre nos objectifs communs. C'est grâce à nos efforts de collaboration que nous pourrions le mieux nous acquitter de nos obligations envers le public que nous servons et ce faisant, protéger l'indépendance de notre système juridique.

Je veux remercier les conseillers et les conseillères de m'avoir appuyé personnellement dans mon passage au rôle de trésorier. Je veux également souligner leur dévouement envers la profession et leur engagement continu à aider les avocats et les parajuristes à relever le défi de fournir des services juridiques au public. Je souhaite aussi remercier notre directeur général, M^e Malcolm Heins, et tout le personnel du Barreau de leur précieuse contribution à notre travail.

Le trésorier,



W. A. Derry Millar